

CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET ET DES POSTES MULTIMÉDIA

La Bibliothèque de Drumettaz-Clarafond met à la disposition du public des postes multimédia permettant un accès Internet et l'utilisation de logiciels installés sur ces postes.

Tout utilisateur de ce service est soumis au règlement intérieur de la bibliothèque et s'engage à prendre connaissance de cette charte.

- **Accès au service**

- L'utilisation des postes multimédia est gratuite et ouverte à tous.
- La navigation sur Internet est gratuite et ouverte à toute personne de plus de 12 ans.
- Les enfants de moins de 12 ans doivent impérativement être accompagnés d'un adulte pour une consultation en ligne.

- **Conditions d'utilisation**

- L'utilisation des postes multimédia fait l'objet d'une ouverture de session qui doit être demandée à l'accueil.
- Chaque session est limitée à 30 minutes, renouvelable une fois si les conditions d'affluence le permettent.
- 2 personnes au maximum peuvent utiliser ensemble le même poste.

- **Services**

- L'utilisateur peut accéder à tous les services d'Internet dans le cadre d'une utilisation respectueuse de la législation en vigueur. (*)
- L'utilisateur peut utiliser les logiciels installés sur le poste (Open Office, lecture de CD musicaux, lecture des programmes Toboclic et Mobiclic présents à la bibliothèque).
- L'utilisateur peut sauvegarder ses données personnelles sur clé USB ou autre matériel de stockage.
- L'utilisateur peut demander à imprimer un document en noir et blanc uniquement, au tarif de 0.15 € par page.

- **Devoirs de l'utilisateur**

L'utilisateur s'engage à :

- se conformer à la législation en vigueur. (*)
- respecter les codes de bonne conduite à la bibliothèque ainsi que sur Internet.
- ne pas télécharger ni enregistrer des programmes sur le disque dur du poste qu'il utilise.
- ne pas modifier la configuration des équipements.
- signaler au personnel de la bibliothèque tout problème technique survenu lors de sa session.

- **Information**

- Le non respect des règles peut entraîner l'interruption de la session et une suspension temporaire ou définitive à l'accès aux postes multimédia.
- Conformément à la loi n°2006-64 du 23/01/2006 relative à la loi contre le terrorisme, la bibliothèque conservera les registres de connexion pendant une durée d'un an.

(*) Rappel de la législation française dans le cadre de l'utilisation d'Internet :

- ⇒ *La consultation de sites à caractères pornographique, violent ou portant atteinte à la dignité humaine est illégale.*
- ⇒ *Toute utilisation de données comportant des œuvres littéraires et artistiques est illicite sans le consentement des auteurs et des ayants droit. L'usage des impressions et des données sauvegardées se fait à titre privé.*
- ⇒ *Le téléchargement illégal d'une œuvre protégée par les droits d'auteur expose à des risques de sanction pénale.*